République Française
Département : LOT
Arrondissement : Cahors
BELAYE - COMMUNE

Procès verbal

Le mardi 30 juin 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Emmanuel SEMENADISSE.

Secrétaire de la séance : Louise TAUPIN

Présents : Emmanuel SEMENADISSE, Nicole SILLAC, Pierre LANCRENON, Christelle LEZOURET, Denis JAECK, Jean-Baptiste MOULY, Julie LOYGUES, Louise TAUPIN, Nadine BURC
Représentés : Youri NOUYRIT représenté par Nicole SILLAC
Absents et excusés :

Ordre du jour *:*

1/ Nomination secrétaire de séance + approbation du PV de la séance précédente
2/ Délibération renouvellement des membres de la commission de contrôle des impôts directs
3/ Délibération amortissement remplacement luminaires énergivores à Latour et Lalaurie
4/ Délibération désignation des représentants de la commune aux commissions communautaires de la C.C.V.L.V.
5/ Délibération d'intention dans le cadre du dispositif "solidarité Territoriale Villages d'Avenir"
6/ Délibération candidature de la commune à l'Appel à Manifestation d'intérêt "Soutien à la production de logement communaux" du Département du Lot
7/ Informations diverses du Maire
8/ Questions diverses

1. Nomination du secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 23 avril 2026

Nomination du secrétaire de séance

Louise Taupin est nommée secrétaire de séance à l'unanimité et en l'absence de Jean-Baptiste Mouly.

Nadine Burc prend la parole pour évoquer la démission Alain Casanova en date du 23 avril 2026. Sa démission est directement liée à la manière dont ses interventions ont été retranscrites. Lors du précédent conseil, il a lu un document préparé à l'avance et il a ensuite demandé que ses interventions soient transmises dans leur intégralité aux habitants. Selon lui, la première version du procès-verbal ne permettait pas de saisir l'intégralité du propos et reformulait par ailleurs plusieurs de ses interventions d'une manière,

qui, selon eux, ne restituait pas fidèlement le contenu. Plusieurs propositions de modification ont été faites de sa part à la demande du Maire : si certaines formulations ont été revues, l'annexion du document qui constituait pour lui un point essentiel n'a pas été acceptée. Nadine Burc précise qu'elle respecte sa position et qu'elle a décidé de poursuivre son mandat. Elle partage cependant son constat sur la nécessité que les interventions des élus non majoritaires puissent être retranscrites de manière fidèle et que chacun puisse disposer d'un moyen d'expression. Pour ces raisons, elle n'approuve pas le procès-verbal du dernier conseil municipal.
Emmanuel Séménadisse s'excuse de ne pas avoir mentionné la démission d'Alain Casanova. Il respecte son choix même s'il aurait pensé qu'il resterait plus longtemps. Emmanuel Séménadisse a expliqué à Alain Casanova qu'il ne souhaitait pas rajouter une annexe et préférait un PV résumé.
Christelle Lézouret rappelle le cadre réglementaire : il s'agit de procès-verbaux, qui sont régis par le Code général des collectivités territoriales (article L.2121-15). Cet article précise que les procès-verbaux sont des résumés sans altération du sens du discours, ni mot-à-mot, ni annexe hormis règlement intérieur. C'est aussi ce qu'il se faisait lors de la mandature précédente sans que cela ne pose problème.
Reprenant une demande formulée par Nadine Burc au sujet de la proposition d'Alain Casanova concernant un espace d'expression dédié aux élus non majoritaires dans les supports d'information de la commune, Christelle Lézouret s'y est opposée tout en lui proposant de corédiger le Bélaye en Bref, ce qu'il a refusé. Elle ne comprend pas sa démission : il y a eu des propositions faites pour participer aux actions mises en place depuis 3 mois et de poursuivre les idées déjà concrétisées (chemins par exemple).
Nadine Burc évoque l'annulation de la réunion informelle du 17 juin sans raison apparente.
Suite aux remarques faites par Alain Casanova sur la première version du procès-verbal, des modifications y ont été apportées.
Plusieurs membres du conseil municipal expriment leur regret concernant la démission d'Alain Casanova.
Nadine Burc regrette que la convocation du conseil municipal ne soit pas réalisée sur les réseaux sociaux, sur les newsletters. Elle note que la convocation est bien affichée sur les panneaux à l'extérieur de la mairie. Cette remarque sera prise en compte à l'avenir.
Approbation du procès-verbal du 23 avril 2026
Approuvé à 9 voix pour et 1 voix contre

2. Renouvellement des membres de la commission de contrôle des impôts directs

Comme dans chaque commune, le Maire rappelle l'obligation de nommer des membres à la commission de contrôle des impôts directs. Ils seront tirés au sort par l'État.

Les 24 noms proposés sont :

- RAPAUD Gilles
- MAGNE Geneviève
- TRANI Antoine
- AHFIR Noël
- FOISSAC Daniel
- PROTOPOPOFF André
- BOUDET Éric
- ADAM Julien
- DESHAYES Corinne
- LEBOUC Didier
- RYS Arnaud
- BARGUES Martine

- LEGRAND Anaïs
- JACOB Marc
- DELOR Nicolas
- DON François
- JANIS Éric
- FABREGUES Cathy
- MOULY Marie
- FROMENT Gilbert
- BAIJOT Jacques
- RAYNALY Michel
- SILLAC Jacques
- LESPINASSE Danièle

Les noms proposés sont approuvés à l'unanimité.

3. Amortissement remplacement des luminaires énergivores à Latour et Lalaurie

Le commissaire des impôts demande à passer cette dépense des investissements en amortissement.

Approuvé à l'unanimité

4. Désignation des représentants de la commune aux commissions communautaires de la C.C.V.L.V.

Commission	Titulaire(s) désigné(s)
Gestion des ressources naturelles et transition écologique	Pierre Lancrenon, Youri Nouyrit
Développement économique, mobilité et numérique	Louise Taupin, Jean-Baptiste Mouly
Petite enfance, enfance / jeunesse et sport	Nicole Sillac
Voirie	Youri Nouyrit, Julie Loygues
Collecte des déchets	Denis Jaeck
Affaires sociales, services à la population	Christelle Lézouret
Communication	Christelle Lézouret
Santé, accès aux soins et prévention	Nicole Sillac, Christelle Lézouret
Tourisme, voie verte et chemins de randonnées	Nicole Sillac, Nadine Burc, Pierre Lancrenon
Culture	Louise Taupin
Patrimoine communautaire	
Habitats et transition énergétique	Pierre Lancrenon, Nadine Burc

Aménagement, urbanisme	Christelle Lézouret, Julie Loygues
Politiques contractuelles	

Commission	Titulaire	Suppléant (sur qui porte la délibération)
Commission Finances	Emmanuel SEMENADISSE	Nicole SILLAC
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)	Emmanuel SEMENADISSE	Nicole SILLAC

Approuvé à l'unanimité

5. Délibération d'intention dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Villages A-Venir »

Christelle détaille le projet porté par le département du Lot qui a vocation à accompagner les communes dans la revalorisation des centres-bourgs. Chaque année, 8 communes sont sélectionnées et accompagnées en ingénierie. La question qui se pose est : « à quoi voulons-nous que le centre-bourg de Bélaye ressemble dans 5-10-20-30 ans ? ». Cela concerne l'habitat, le patrimoine, l'économie… Les habitants sont intégrés à la réalisation du projet qui est mené par un chef de projet.
Plusieurs communes proches ont déjà candidaté ou se portent aussi candidates cette année : Castelfranc, Villesèque, Mauroux, Parnac.
Approuvé à l'unanimité

6. Candidature de la commune à l'Appel à Manifestation d'intérêt « Soutien à la production de logement communaux » du Département du Lot

Suite à l'achat de la maison Guyoneaud, il est possible d'obtenir une aide du Département jusqu'à 30 000 € ainsi qu'un accompagnement par Lot-Ingénierie (anciennement SDAIL).
Nous demandons une aide pour une réhabilitation de la maison Guyoneaud. En particulier, une des conditions à respecter est d'atteindre a minima la classe énergétique C ; la maison Guyoneaud étant diagnostiquée F.
Approuvé à l'unanimité

7. Informations diverses du Maire

Le terrain de la maison Lolmede en bord de la D50 est passé dans le domaine public. Un devis a été signé lors de la mandature précédente avec M. Le Provot (terrassier à Prayssac).
Julie Loygues et Christelle Lézouret demandent s'il n'est pas possible de réfléchir à une autre solution que la création d'un talus à partir de remblais et de terre, en particulier vis-à-vis des besoins en places de parking. Un rendez-vous peut être programmé pour soulever la question avec M. Le Provot.
Marine Lancrenon a alerté le Maire concernant un mur au-dessus de sa maison qui présente des signes de gonflement, en-dessous de la D50. Marine Lancrenon a contacté le département à ce sujet.
Emmanuel Séménadisse remercie Céline Rodriguez, notre secrétaire de mairie, pour tous les services rendus. Il précise qu'elle faisait du télétravail jusqu'à présent alors qu'une délibération du comité social

territorial (CST) du Lot ainsi qu'une délibération du conseil municipal sont obligatoires pour que la responsabilité du Maire ne soit pas engagée en cas d'accident lors du télétravail. Il lui a demandé de cesser le télétravail et en particulier de revenir à la mairie le mercredi matin.
Le Maire précise par ailleurs qu'il y avait une entente avec la mandature précédente pour rembourser un plein d'essence par mois à la secrétaire de mairie. Il a mis fin à cette entente.
Concernant la réduction envisagée des points de collecte des déchets pour limiter une augmentation des taxes pour les ordures ménagères, des discussions auront lieu sur le sujet à la fin de l'été. Il précise que l'État souhaite diviser par deux le nombre de déchets d'ici 2030.
Pierre Lancrenon fait part du travail mené avec le SDIS concernant le schéma communal de gestion des incendies. Il est important de commencer à établir un projet pour l'ensemble de la commune, qui sera mis en place progressivement. Les points d'eau incendie servent à la défense des habitations. Les propositions de projet étudiées à ce stade sont les suivantes :

- Pour Lalaurie, le point d'eau incendie existe route de la Bouygues (85 m^3).
- Pour La Tuque, le point d'eau incendie existe (34 m^3).
- Pour le bourg, des discussions sont en cours avec la famille Tisserand pour utiliser leur piscine comme point d'eau. Des travaux doivent être engagés dans ce cas, aux frais de la commune et potentiellement subventionnés à hauteur de 80 % ; les études sont en cours pour en déterminer la faisabilité. La quantité d'eau contenue dans la piscine (+100 m^3) est largement suffisante (entre 30 m^3 et 60 m^3 nécessaires).
- Pour Charroux-Monville, compte-tenu du besoin d'une réserve à proximité de l'installation photovoltaïque future de la ferme de l'Origan de 240 m^3, une participation de la commune aux travaux pourrait être envisagée afin de pouvoir bénéficier de cette réserve incendie pour le quartier.
- Pour Lalande, une bâche de 60 m^3 est envisagée. Il faut déjà commencer par définir le terrain, ce qui ne sera pas fait immédiatement.
- Pour le château Cousserans, un poteau (Aquareso) est envisagé.
- Pour Latour, un poteau (Aquareso) est envisagé.
- Pour le château de Floiras, s'il y a une retenue d'eau, celle-ci doit effectivement être étudiée, validée et référencée. Sinon, ce qui est envisagé, c'est de se brancher sur le réseau d'irrigation agricole (ASA).
- Pour Pech d'eau, le lac de Roquebaudy a été validé par le SDIS ; il est déjà référencé dans leur base de données et il reste à l'intégrer au schéma communal.
- Pour la Grèze, une bâche de 30 m^3 est envisagée. L'emplacement sera à définir en fonction des lieux prioritaires à protéger.
- Pour Marliac, une retenue d'eau existe.
- Pour le Playssou, un poteau (Aquareso) est envisagé.

Christelle Lézouret évoque la formation « Gestes qui sauvent ». Deux sessions auront lieu le vendredi 31 juillet sur la commune (une le matin et une l'après-midi). Après l'envoi de la newsletter, 12 inscriptions ont été recensées. La formation est gratuite et ouverte dès l'âge de 8 ans. Elle est dispensée par les pompiers.
Les bordures du terrain de pétanque ont été rénovées ; et des bancs ont été faits par gracieusement par Francis Loygues, que l'on remercie chaleureusement. Les pétanqueurs ont également participé avec enthousiasme à la mise en place des bordures. Le montant total investi est de 700 €. Les bordures restent amovibles.
Concernant les Rencontres de Violoncelles, un hommage à Roland Pidoux sera rendu. Le Maire remercie Benoît Brocart de son investissement dans ce projet, auprès des bâtiments de France notamment. Le projet a été mené en collaboration avec Karine Jean-Baptiste Pidoux. Une plaque explicative pourrait également être envisagée. Le montant du devis est d'environ 2 600 €.
Les nouveaux habitants du moulin de Latour ont fait savoir qu'ils étaient souvent embêtés par des intrusions de sangliers. Ils souhaiteraient mettre une clôture simple, à leurs frais et compte-tenu de l'agencement de

l'espace, la clôture ne pourrait être posée que sur un terrain communal. Nadine Burc souligne qu'il y a, proche de cet endroit, un risque d'effondrement du mur, qui avait déjà été refait par la communauté de communes. Les discussions se poursuivront sur ces sujets afin de mettre en place des solutions pragmatiques et nécessaires.
Le parvis de la mairie a été nettoyé par William, notre agent communal, aidés de plusieurs conseillers et habitants à l'occasion du 8 mai.
Les permanences France Services ont fait l'objet de plusieurs demandes, Bélaye étant la commune ayant le plus de demandes. La dernière session avant l'été a lieu lundi 6 juillet.
Deux jeunes en service civique de la communauté de communes seront en mission dans notre commune pour le soutien aux personnes vulnérables ou isolées : échanges, services rendus, aides diverses, lien pour les demandes d'aides administratives. Ils mettront également à jour le plan communal pour le plan communal. Cela débutera le 16 juillet jusqu'à fin août. Ils seront encadrés par Christelle et sont mis à disposition gratuitement par la communauté de communes.
Une climatisation a été installée dans le logement communal loué par Christophe Moutel.
Julie Loygues a contacté le département pour demander un marquage au sol au niveau du croisement entre la D8 et la D50.
Dans ce même ordre, Nadine Burc demande si une solution pourrait être envisagée pour réduire la vitesse sur la D45 au niveau de Latour. Les renseignements pris à ce stade indiquent qu'il faudrait que Latour redevienne une agglomération, ce qui n'est pas de notre compétence. Julie Loygues contactera aussi le département sur ce sujet.
Denis Jaeck indique que la Sogedo a fait savoir, par courrier aux habitants, que la télérelève sera mise en place sur les compteurs d'eau individuels. Cette solution permet de repérer des fuites. Pour rappel, à l'échelle du syndicat, la consommation s'élève à 2 millions de m^3, dont 800 000 m^3 ne sont pas facturés.
Emmanuel Séménadisse donne quelques explications concernant le recyclage suite à sa visite du SYDED et indique qu'il faut être bien vigilant sur le tri. En particulier, tous les petits emballages ne sont pas recyclés.
Christelle Lézouret mentionne la présence d'une voiture stationnée à Latour : le père du propriétaire a été contacté et la voiture, stationnée suite à une panne, devrait être enlevée dans les prochains jours.

8. Questions diverses

Nadine Burc soulève la question du coût du goudronnage du chemin d'Al Tuc. Emmanuel Séménadisse indique que le coût s'élève à un peu plus de 3 000 €. Après avoir pris contact avec la communauté de communes, il a été conseillé de goudronner sur 100 m de sorte à arrêter de remettre de la castine de manière systématique ; ce qui a donc été fait.

La séance s'est clôturée à 21h02.

Emmanuel SEMENADISSE
Président de séance

Louise TAUPIN
Secrétaire de séance